

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de juin 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 2 juin 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

ORDRE DU JOUR

Rés. 95-14

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 96-14

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 MAI 2014

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AMENDEMENT EXTRAIT DE L'ANNEXE

CONVENTION DE CAUTIONNEMENT (ARÉNA)

Rés. 97-14

MODIFICATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal apporte une modification à l'extrait de l'annexe après la résolution no 90-14 concernant la convention de cautionnement intervenue entre la Municipalité de Saint-Boniface et la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface de Shawinigan Inc. (aréna) adoptée à la séance régulière du 5 mai 2014 au 4e paragraphe en enlevant les mots suivants :

«que le cautionnement excédentaire n'est valide que suite à une approbation par résolution du Conseil municipal»

et les remplaçant par les mots suivants :

SUITE ITEM «RÉS. 97-14 - MODIFICATION ANNEXE RÉS. 90-14»

AMENDÉ PAR
RÉS. 115-14
25-06-14
J.D.

«qu'un montant d'environ 360,000 \$ correspondant au solde de la dette actuelle sera utilisé immédiatement et que l'excédent, soit environ 90,000 \$, sera disponible sur demande de la Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface de Shawinigan Inc. (aréna) en collaboration avec le membre du Conseil municipal en charge du dossier de ladite corporation».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Rés. 98-14

NOMINATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis appuyé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal nomme madame Maryse Grenier à titre de Directrice générale adjointe pour la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 99-14

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulière du 5 mai 2014;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 304,194.48 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***CPTLT2014106***.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De monsieur Yannick Guillemette, une demande pour deux (2) branchements aux services publics de la Ville de Shawinigan sur le Chemin de la réserve.

Rés. 100-14

AUTORISATION - BRANCHEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise monsieur Yannick Guillemette à raccorder le lot numéro 3 719 606-P lui appartenant et situé sur le territoire de la municipalité au réseau de distribution d'eau potable ainsi qu'au réseau d'égout de la Ville de Shawinigan. Ce lot devant être éventuellement divisé en deux lots distincts, 2 branchements sont autorisés par la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «CORRESPONDANCE»

De G.D.G. Aviation inc., une demande d'autorisation pour survoler la municipalité afin d'accéder à certaines zones de la Ville de Shawinigan et de pouvoir exécuter leur mandat de contrôle des moustiques dans ce secteur.

POSTES CANADA

Rés. 101-14

CHANGEMENT DE NOM

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon appuyé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) que la Municipalité de Saint-Boniface demande à Postes Canada de reconnaître le nom officiel dans les bases de données et du nom du bureau de poste chez Postes Canada, et ce, pour l'ensemble des adresses du territoire de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CONGRÈS FQM

Rés. 102-14

INSCRIPTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise l'inscription des élus municipaux au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) les 25, 26 et 27 septembre prochain.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 452

Rés. 103-14

Règlement concernant la limite de vitesse sur le Chemin de la Baie.

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 avril 2014 par monsieur le conseiller Michel Perron;

ATTENDU la largeur très restreinte de l'assiette du Chemin de la Baie;

ATTENDU la proximité des résidences de ce chemin public;

ATTENDU le nombre de résidences et d'enfants sur ce même chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron appuyé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le règlement no 452 soit adopté et qu'en conséquence, le Conseil municipal décrète :

SUITE ITEM «RÈGLEMENT NO 452»

ARTICLE UN (1)

Le présent règlement porte le titre de «Règlement concernant la limite de vitesse sur le Chemin de la Baie».

ARTICLE DEUX (2)

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse supérieure à 30 km/h sur le Chemin de la Baie.

ARTICLE TROIS (3)

La signalisation appropriée sera installée par le département des services techniques.

ARTICLE QUATRE (4)

Quiconque contrevient à l'article deux (2) du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 et 516.1 du Code de la sécurité routière du Québec.

ARTICLE CINQ (5)

Le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du Ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2014.

Maire

Secrétaire-Trésorière Adjointe

SOUSSIONS RÉFECTION INFRASTRUCTURES

BOULEVARD TRUDEL OUEST

Constructions et Pavages Continental (Division Construction DJL inc.) :	797,006.70 \$ (taxes incluses)
André Bouvet Ltée :	841,149.63 \$ (taxes incluses)
Maskimo Construction inc. :	860,892.56 \$ (taxes incluses)
Construction et Pavage Boisvert inc. :	864,437.81 \$ (taxes incluses)

Rés. 104-14

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Constructions et Pavages Continental, Division Construction DJL inc. au montant de 797 006.70 \$ taxes incluses concernant les travaux de réfection des infrastructures du Boulevard Trudel Ouest. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SOUSSIONS LIGNAGE DES RUES

Lignco Sigma : 14,131.35 \$ (taxes incluses)

Lignes Maska : 14,144.47 \$ (taxes incluses)

Rés. 105-14

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de Lignco Sigma au montant de 14,131.35 \$ taxes incluses concernant le lignage des rues sur le territoire de la municipalité pour l'année 2014. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AJOUTS BLOC SANITAIRE - ÂGE D'OR

Puisque la municipalité s'est engagée à subventionner une partie du projet de réfection du bloc sanitaire connexe à la salle du Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface via la résolution no 91-14, monsieur le Maire, Claude Caron informe l'assistance que le Conseil municipal a été avisé que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors du réaménagement du bloc sanitaire.

LETTRES AUX AGENTS D'IMMEUBLES

Monsieur le Maire, Claude Caron informe l'assistance qu'une lettre sera expédiée aux agences immobilières afin de les aviser que la location de propriétés est interdite dans les secteurs du Lac Héroux, Lac des Iles, Lac des Six ainsi que leurs chemins connexes.

VARIA

• ORGANISMES

Rés. 106-14

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de :

- 1,000.00 \$ pour l'ensemble du Regroupement 15e Troupe des Scouts de Saint-Boniface pour les camps de printemps et d'été, soit un total de huit (8) camps pour les louveteaux, loupettes, les éclaireurs et les guides.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

• LETTRE DE REMERCIEMENTS

Monsieur le conseiller Jean St-Louis demande qu'une lettre de remerciements soit acheminée au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface pour leur implication lors du déjeuner du Maire.

SUITE ITEM «VARIA»

• LETTRE DE FÉLICITATIONS

Monsieur le conseiller Michel Perron propose qu'une lettre de félicitations soit adressée à l'attention de monsieur Jean Bernier, de madame Danielle Gélinas ainsi qu'à leurs filles Andréanne et Marie-Michèle pour leur implication au cours des quinze (15) dernières années, dans l'organisation du souper spaghetti annuel au profit d'Opération Enfant Soleil. Ceux-ci ayant en effet permis d'amasser et de remettre, une somme de plus de 220,000 \$ en don.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 107-14

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-Trésorière Adjointe